

atives à la présente planche
ns des PPRn et autres servitudes sont annexés au PLUi

NB : les plans des PPRn et autres servitudes sont annexés au PLUi

	UA,B(a,m,r,v) - Zone urbaine à vocation mixte
	UA,B(a,m,v)j - Sous-secteur de jardin
	1AUB(a,m,v) - Zone à urbaniser future à vocation mixte
	A - Zone agricole protégée
	Ac(a,m,v) - Zone constructible pour l'activité agricole
	N - Zone naturelle protégée

 Périmètre d'Orientation d'aménagement et de programmation
 Emplacement réservé

- Arbre
- Espace boisé classé
- Autres éléments de la trame bleue (étang, cours d'eau, etc.)

- Élément de paysage ou de patrimoine
- Mur et muret, chemin de pèlerinage, canal et rue pavée

Cours d'eau et plans d'eau

Emplacement réservé	Bénéficiaire	Surf.
n° 25 - Desserte	Commune	657 m²
n° 24 - Desserte de la zone à urbaniser "Pré aux moines"	Commune	509 m²

